



**FORUM, 30 – 31 mars 2017, Bruxelles**  
**Les Régions Ultrapériphériques ; Terres d'Europe dans le Monde**  
**Discours de Monsieur Ary CHALUS**  
**Président de la Région Guadeloupe**

**Les Régions UltraPériphériques : Vers une Stratégie  
Renouvelée**

jeudi 30 mars 2017 - Bruxelles

Madame la Commissaire pour la Politique Régionale,  
Madame la Ministre des Outre-Mer de la France,  
Monsieur le Secrétaire d'État aux Affaires Européennes de l'Espagne,  
Madame le Secrétaire d'État aux Affaires Européennes du Portugal,  
Mesdames et Messieurs les représentants des États membres,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Madame et Messieurs les présidents des Régions Ultrapériphériques, Chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

La Région Guadeloupe accorde une importance particulière à ce Forum des Régions Ultrapériphériques ; nos terres d'Europe dans le Monde.

En effet, au regard de l'importance des sujets abordés, nous souhaitons vivement que ce forum contribue à poser les fondements d'un nouveau modèle ou comme l'indique le thème retenu pour cette journée ; d'une stratégie renouvelée pour les relations entre les institutions Européennes et nos régions. Je suis donc pleinement en accord avec cette idée.

Les valeurs européennes, toutes les valeurs sur lesquelles sont bâtis les traités fondateurs de l'union européenne, sont aussi les nôtres !

Aujourd'hui, il nous semble utile de le rappeler, de le répéter.

**1**

Peut-être pour éviter tout malentendu !

Plus certainement pour s'assurer que personne n'oublie les formidables avancées permises par la construction européenne.

**Cependant, aujourd'hui, il nous apparaît nécessaire de replacer le citoyen au cœur des politiques européennes.**

L'Europe, c'est d'abord le citoyen européen !

Et pour les citoyens européens habitant les Régions Ultrapériphériques, l'emploi est la principale préoccupation.

Je pense qu'il n'est malheureusement plus utile de rappeler ici les taux de chômage dans nos territoires ; nous les subissons depuis des décennies !

D'ailleurs, au-delà des nuances que l'on peut percevoir dans les propos des uns et des autres, nous pourrions nous accorder, a minima, sur cette assertion : "réussir l'Europe c'est réussir l'emploi dans nos Régions"!

Sans emploi, il n'y a pas de société dont on puisse garantir la cohésion !

Nous ne devons pas agir uniquement pour créer de la richesse ; nous devons agir pour que tous aient les moyens de vivre dignement des fruits de leur travail.

C'est donc à travers ce prisme que la collectivité régionale de la Guadeloupe a choisi d'évaluer la pertinence des actions à mener.

Nous retrouvons d'ailleurs cette préoccupation dans le préambule du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne « *assignant pour but essentiel... **L'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples.*** »

La libre concurrence, la libre circulation des biens et des personnes, nous y adhérons pleinement !

Mais en faire des dogmes uniformisants et intangibles, à quoi cela sert-il, si cela bride l'épanouissement des hommes et des femmes de nos territoires, que ces territoires soient excentrés géographiquement ou positionnés au cœur même du continent européen.

Tous ici, nous pouvons noter que la défiance des citoyens vis-à-vis des institutions n'est pas une spécificité des RUP, **loin de là !**

Nos populations sont attachées à l'Europe, peut-être parce que nous, habitants des Îles, y sommes plus sensibles car plus vulnérables aux crises financières et économiques ou aux dysfonctionnements climatiques.

L'Europe, depuis longtemps déjà, a su nous garantir sa solidarité.

Le Traité de Maastricht, souvent brandit en épouvantail, se voulait même et je reprends les termes de ce Traité : « *une nouvelle étape dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe, dans laquelle les décisions sont prises le plus près possible des citoyens* ».

Aussi, je tiens à le souligner : ce que souvent nous réclamons, quelque fois en mettant en avant nos spécificités respectives, est parfaitement et **explicitement** inscrit dans les Traités fondateurs de l'UE.

Depuis son lancement en 1995, la Conférence des Présidents des RUP porte avec enthousiasme ce message central de l'Union Européenne : « *Soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées* ».

La Conférence des Présidents des RUP est dans son rôle lorsque nous déplorons que la mise en œuvre de certains pans de la politique européenne reste inadaptée à la réalité de nos territoires.

Ce Forum nous donne une nouvelle fois l'occasion de rappeler que nos spécificités, reconnues dans le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, doivent être davantage prises en compte par les instances de l'Europe dans le cadre de la mise en œuvre des politiques européennes.

Ainsi, à nos yeux, l'arrêt de la Cour de Justice Européenne du 15 décembre 2015 est historique et c'est un rappel de l'esprit du Traité fondateur qu'il convient, non pas d'interpréter, mais d'appliquer véritablement.

Concrètement, l'Exécutif régional voudrait, dans l'esprit du titre de la thématique de cette journée, que soient mieux prises en compte nos préoccupations sur quelques sujets emblématiques des difficultés que nous rencontrons :

Je commencerai par le secteur de la pêche :

Ce secteur représente une filière importante en terme d'emploi, qui reste essentiellement concentrée sur les zones côtières (62 %) et repose sur un modèle de pêche artisanale au circuit de commercialisation très court. Ceci favorisant une approche environnementale vertueuse et durable.

Pour autant, cette filière traditionnelle, qui constitue un poids important dans notre économie, souffre aujourd'hui d'un besoin urgent d'investissements pour moderniser notre flotte vieillissante qui expose nos pêcheurs à un risque d'incidents accru.

Il est aujourd'hui démontré que la production de nos pêcheries, du moins dans la Caraïbe, est en diminution.

Ironiquement, elle se situe à un niveau insuffisant par rapport à la demande de nos propres populations, malgré le fait que nous ne consommons pas suffisamment de produits halieutiques frais.

Le secteur de la pêche doit donc faire face à un défi : nourrir notre population tout en préservant nos ressources naturelles pour les générations futures.

Pour la Région Guadeloupe, c'est aussi une précieuse opportunité de création d'emplois qui, de plus, contribuerait efficacement à la sécurité et la souveraineté alimentaire. Cette opportunité, nous souhaiterions la saisir pleinement et aimerions avoir l'Europe à nos côtés.

Là encore nous pouvons nous appuyer sur des travaux produits au sein des instances européennes à l'instar du Parlement Européen, qui dans son Rapport du 27 septembre 2012,

- reconnaît que la pêche artisanale côtière, l'aquaculture extensive - rigoureusement réglementée et bien gérée - **sont les formes de pêche les plus durables, d'un point de vue social, économique et environnemental.**

- Ce rapport rappelle aussi que la pêche artisanale favorise non seulement la cohésion socio-économique et **garantit la subsistance d'un grand nombre de familles**, mais qu'elle constitue également un facteur de maintien des communautés de pêche dans toutes les zones côtières ;

Nous souhaitons aussi accompagner le secteur de la pêche pour élargir notre périmètre de pêche. En effet, à côté des ressources côtières, on trouve des espèces pélagiques abondantes, se déplaçant pour l'essentiel du stock en banc, au large de nos côtes. Faute d'un matériel adéquat, nos pêcheurs ne capturent aujourd'hui, que 2 % du stock de pélagique de passage.

La modernisation de notre flotte ouvrirait de vraies perspectives d'emplois durables.

Nous souhaitons donc que la commission autorise, dans les RUP, les aides publiques à ce secteur, sur la base, par exemple de critères de durabilité.

Contribuer à la création d'emplois durables qui s'inscrivent dans notre projet de croissance bleue et de croissance verte, cela passe par le développement des transports maritimes et aériens dans le cadre d'une stratégie de rééquilibrage du territoire pensée à l'échelle de notre archipel et d'un nouveau modèle économique basé sur le renforcement de l'accessibilité et de l'attractivité de notre territoire.

La problématique de l'accessibilité dans nos régions ultrapériphériques prend plusieurs formes, notamment :

L'accessibilité physique, liée à la distance géographique, à l'existence d'infrastructures (ports ou aéroports) et les possibilités très contraintes, en termes d'aménagement du territoire, dues à l'exiguïté de nos Îles ;

Ces contraintes résultant du manque d'accessibilité dans les RUP constituent des entraves fortes au principe de libre circulation des personnes, des biens et des services. Elles sont un obstacle notamment au déplacement de la main-d'œuvre et occasionnent également des coûts additionnels d'acheminement des biens avec le continent européen.

La situation des RUP, par rapport à la planification du RTE-T (Réseau Trans-Européen des Transports) est la suivante :

- Les RUP sont incluses dans le réseau des aéroports et des ports maritimes, selon les différentes classifications établies dans les Orientations.

Mais,

- Les RUP sont exclues du réseau routier, à l'exception des connexions ports/aéroports de Gran Canaria et Tenerife (Canaries).

- Les RUP sont exclues du réseau des autoroutes de la mer, à l'exception des Açores, Canaries et Madère pour ce qui concerne l'extension des axes principaux du RTE-T aux pays tiers voisins (mais avec beaucoup de difficultés de mise en œuvre).

- Les RUP sont exclues des projets prioritaires, alors même que plusieurs grands projets en infrastructures ont été menés sur place (et continuent de l'être) pour permettre leur désenclavement (par exemple la construction des aéroports).

Concrètement, le projet prioritaire 21 Autoroutes de la mer, définit trois routes maritimes qui n'incluent aucune RUP. Les projets d'interconnexion entre les RUP et le continent européen ne sont pas considérés comme étant prioritaires.

Les transports (routiers, aériens ou maritimes) tiennent une place prépondérante dans le cadre du développement économique de la Guadeloupe, dans la mesure où notre archipel est composé de six îles.

Nous disposons de réseaux de transports denses qui nécessitent toutefois d'importants travaux d'amélioration voir, dans certains cas, de construction:

Le désenclavement routier du nord Basse-Terre nécessiterait, a minima, 80 millions d'euros ! C'est pourtant sensiblement le moins onéreux des chantiers que nous devrions engager à moyen terme.

Or, le contexte des contraintes financières imposées à notre collectivité va réduire considérablement nos marges de manœuvre. Nous ne pouvons donc garantir que nous serons en mesure de réaliser les investissements pourtant nécessaires sur ces projets routiers.

Nous devons donc innover et proposer des solutions de transports durables.

En premier lieu, nous comptons nous appuyer sur notre caractère archipélagique pour valoriser le transport maritime :

Avec le concours des villes concernées, nous devons nous réapproprier les routes maritimes pour, entre autres, favoriser le cabotage maritime pour les transports de marchandises.

Cela devrait réduire la circulation des poids lourds sur les axes saturés.

Des investissements importants et une législation adaptée sont donc nécessaires pour que la population puisse disposer de transports multimodaux facilitant durablement leurs déplacements sur l'ensemble de notre archipel. Cela devrait aussi nous offrir l'opportunité de redynamiser notre économie grâce à une meilleure accessibilité maritime.

Les ports représentent des outils de développement économique de première importance pour les RUP. En particulier en Guadeloupe dans le cadre de la double, voire de la triple insularité (cas de l'Île de Terre-de-Bas), une législation adaptée aux réalités du territoire est, là encore, plus que nécessaire.

Historiquement, les autorités françaises considèrent que l'exonération des ports de l'impôt sur les sociétés est justifiée parce que les ports exercent des activités régaliennes (sécurité, sûreté, police portuaire) qui leur sont confiées par l'État. Toutefois, la Commission européenne considère, elle, que le fait que les ports exercent, entre autres, des activités régaliennes ne justifie pas une exonération d'impôt sur les sociétés à raison des revenus des activités économiques desdits ports.

L'assujettissement des ports à l'impôt sur les sociétés aurait pour conséquence de dégrader leur situation financière.

Aussi, nous soutenons la Commission des ports d'outre-mer, qui s'est réunie le 13 septembre 2016 au Grand Port Maritime de la Guadeloupe, dans sa demande de

suspendre tout assujettissement des ports d'Outre-Mer à l'impôt sur les sociétés, le temps de procéder à l'examen de la situation spécifique des ports de nos régions et jusqu'à la finalisation des nouvelles réglementations applicables aux ports.

Dans le cadre de la mise en place d'infrastructures portuaires modernes et adaptées visant à désenclaver des pans entiers de notre territoire. Nous souhaitons développer un réseau de « bus de mer » qui concernerait en priorité le Grand Cul-De-Sac Marin ; connectant directement le Nord Grande-Terre et le Nord Basse-Terre à l'agglomération Centre de la Guadeloupe.

Au regard des coûts estimés des travaux routiers nécessaires pour atteindre les mêmes objectifs (plus d'un milliard d'euros) ; passer par la mer devient une alternative pertinente et écologiquement plus responsable.

Il est donc essentiel que nous soyons accompagnés par l'Europe car permettre à tous les Guadeloupéens de circuler pour se rendre sur son lieu de travail ou de formation, c'est concrètement, agir pour l'emploi.

En termes de transport aérien, garantir l'accessibilité aérienne de la Guadeloupe à travers une législation européenne favorable en matière des transports aériens est indispensable pour améliorer les connexions interîles au sein de notre archipel mais aussi avec nos voisins immédiats.

La Région Guadeloupe en tant que RUP a une forte dépendance face aux transports aériens, nécessaires en vue d'un développement économique et touristique du territoire.

Les liaisons aériennes sont incontournables car les RUP ne disposent pas des alternatives de la route et du rail.

En Guadeloupe, le transport aérien reste la seule option offerte aux passagers dans le cadre d'un tourisme pensé à l'échelle de l'archipel.

L'éloignement par rapport au continent européen, les surcoûts qui y sont associés et dans le cas des archipels (plus particulièrement la Guadeloupe), les coûts induits par la double, voire la triple insularité, représentent la barrière la plus importante à la libre circulation des biens et des personnes en provenance des RUP. Tel le constat dressé par le rapport Solbes datant de 2011, la « fiction » du marché unique et la « réalité » de la discontinuité territoriale paraissent bien difficiles à combiner.

L'insertion régionale représente un défi et un enjeu majeur de développement économique pour la Région Guadeloupe, il convient de mettre en place des outils adaptés et permettant de répondre à ce défi.

Le Plan de Voisinage Régional (PVR) du Bassin Caraïbe pourrait se focaliser dans un premier temps sur les questions d'accessibilité et de transports. Ces deux

éléments constituent une base nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de coopération de la Région Guadeloupe.

Pour citer un extrait de la communication CE de 2012 envers les RUP : « Compte tenu de la position géographique des RUP, les politiques de l'UE présentant une dimension extérieure sont essentielles pour leur stratégie. Afin de développer leur propre potentiel et faire pleinement bénéficier l'UE de leur valeur ajoutée, les RUP ont besoin de mieux s'intégrer non seulement au sein du marché unique, mais aussi dans leur propre voisinage régional...

Cette coopération peut être encouragée via une meilleure exploitation des dispositions ad hoc figurant dans les accords entre l'UE et des pays tiers, ou via une meilleure exploitation de programmes tels qu'Erasmus Mundus dans le domaine de l'éducation, où les universités des RUP sont des chefs de file potentiels en matière de formation. Les RUP disposent du potentiel nécessaire pour devenir des plateformes européennes du commerce et de la coopération.

En vue d'anticiper la coopération régionale post-2020, il convient d'ériger les PVR comme des feuilles de route par bassin géographique. À travers ces documents à la fois stratégiques et politiques, il s'agira d'encourager les actions qui facilitent l'insertion régionale des RUP pour créer des opportunités économiques (ex : une meilleure utilisation des dispositions ad hoc dans les accords commerciaux avec les pays tiers ou dans le cadre de programmes comme Erasmus +, ou l'amélioration de la capacité des PME à opérer à l'échelle internationale).

Pour conclure, ce que nous souhaitons c'est l'accompagnement de l'Europe pour véritablement libérer le potentiel de notre économie et ce dans tous les secteurs.

Nous savons tous que l'Europe traverse de graves difficultés. L'objectif des États membres à court terme sera de reconstruire son socle de confiance en réglant les sujets qui divisent tels que la politique migratoire, la sécurité intérieure et extérieure de l'UE et l'onde de choc provoquée par le « Brexit » ; sans compter les échéances électorales à venir dans différents pays de l'Union qui risquent d'avoir des conséquences sur le contour de refondation du projet européen.

Dans ce contexte, où la tentation d'un repli sur soi est grande, nous devons, par nos positions géostratégiques défendre le potentiel de nos régions.

### **Nous avons besoin de l'Europe, mais l'Europe a besoin de nous.**

Nous sommes à proximité de pays en plein essor économique avec des croissances soutenues qui font rêver les Européens.

Nous avons la possibilité de relever avec l'Europe de grands défis notamment en matière de développement durable et également concernant le réchauffement climatique dans le cadre de la COP 21 et de l'accord des pays.

Nous pouvons être le moteur de l'économie de la mer et de la croissance bleue.

Oui nous sommes cette Europe ouverte sur le monde.  
Oui nous symbolisons peut-être l'avenir de l'Europe.

Nous sommes des Terres d'Europe dans le Monde.

Soyons donc au rendez-vous de cette nouvelle Europe !